Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-120_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 26
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 26
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

Absents Excusés :

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

120_12_2025 – FINANCES – INTERCOMMUNALITÉS – PARTICIPATIONS COMMUNALES 2025 – SYNDICAT DE LA PISCINE DE LA CONTERIE

Madame Nadia NEDJAR, adjointe déléguée aux Finances, rappelle au conseil que les participations aux structures intercommunales sont inscrites au chapitre 65 – article 65561 au budget.

Lors du conseil de mars 2025, il a été délibéré une participation provisoire pour la piscine de la conterie de 172 131€. La participation communale définitive au syndicat de la piscine de la conterie, est dorénavant connue, et s'élève à 211 227 € (soit + 39 096 €). Le réalisé prévisionnel du syndicat constatant un supplément de charges de 106 k€ (+37 k€ d'eau, +30 k€ de maintenance, + 30 k€ de petits équipements, +15 k€ de personnel …) et de moindres recettes pour -255 k€.

Il est proposé de délibérer sur une participation supplémentaire pour l'exercice 2025 de 39 096 €, portant la subvention totale au syndicat a 211 227 € pour 2025.

Il est proposé au Conseil :

- **D'ACCEPTER pour l'année 2025 les participations à verser au syndicat intercommunal de la piscine de la conterie auquel adhère la commune selon le tableau de répartition ci-dessous :**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-120_12_2025-DE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	MONTANTS DES PARTICIPATIONS 2024	MONTANTS DES PARTICIPATIONS 2025*	OBSERVATIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE LA CONTERIE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE LA CONTERIE	104 799 €	211 227 €	Le 1er acompte est versé sur la base de 50 % de la participation n-1 en janvier soit 52 399,50 €* Le second acompte de 30% de la participation de l'année n sera verse en avril pour un montant de 51 639.30€ *
			Un versement en octobre pour un montant de 68 092.20€ *
			Un versement complémentaire en décembre de 39 096.20€

**Ont déjà fait l'objet d'un versement en 2025*

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

